

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2024

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures quarante-neuf minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers municipaux présents : 8

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15 Mars 2024

Etaients présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSON	
	Sophie RIVALLEAU	

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Adrien MILLET a donné procuration à M. Fabrice DURAND
- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD
- M. Alexandre NIKSARLIAN a donné procuration à M. Christophe POTET
- M. Fabrice ADAMO a donné procuration à M. Jean-Claude LAURANTIN

Secrétaire : **Mme Sophie RIVALLEAU a été nommée secrétaire de séance.**

D- 20240014 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI

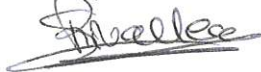
Le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial (agent de la restauration scolaire) permanent à temps non complet (28,68 heures hebdomadaires) afin de compenser les heures complémentaires effectuées depuis le changement du prestataire fournissant les repas de la restauration scolaire.

La modification du temps de travail est inférieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- DECIDE de porter, à compter du 1^{er} avril 2024, de 28,68 heures à 30,21 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial (agent de la restauration scolaire),
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024.

La Secrétaire de Séance
Mme Sophie RIVALLEAU



Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie
Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20240322-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-03-2024

Publication le : 22-03-2024

